Messages clés du PFD pour la COP31

> ***Le PFD appelle à intégrer la gestion des déchets aux plans climatiques locaux et nationaux — réduire les émissions liées aux déchets entrainera de nombreux co-bénéfices en termes de santé, ressources, résilience, et emploi, contribuant par ailleurs aux Objectifs mondiaux de développement durable (ODD).***

UNE TRANSITION DE LONG TERME :

Prévenir la production de déchets, y compris le gaspillage alimentaire, en transformant les modes de production, consommation et usage par la transition vers l'économie circulaire

La prévention est le plus haut potentiel d'atténuation (15 à 25% des GES globale[1]) du changement climatique**.** Pour cela, il est nécessaire de découpler la création de valeur de la génération de déchets. Pour opérer ce découplage, la transition vers une économie circulaire s'impose, avec la mise en œuvre des 13 actions[2] définies et ordonnées par la norme ISO 59004:2024, comprenant notamment : sobriété, écoconception (produits durables, réparables, recyclables), réemploi, usage maximal des ressources déjà extraites. Cela induit un changement vers des modes de production, consommation et usages durables[3].

LES ACTIONS URGENTES A PRENDRE POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DANS UN CONTEXTE D'URGENCE CLIMATIQUE :

1- Etendre la collecte universelle des déchets partout et pour tous

La collecte est le premier maillon de toute stratégie climat sur les déchets. Aujourd'hui **absente pour 2,7 milliards de personnes**, elle est pourtant primordiale à la réussite des autres action à prendre. Mettre en place la collecte universelle des déchets est également un fort indicateur de **résilience des villes** en réduisant directement le risque d'inondation lié à l'obstruction des canaux d'évacuation lors des épisodes météorologiques extrêmes.

---

[1] GWMO 2024, ISWA, UNEP.

[2] Les 13 actions sont les suivantes : refuser, repenser, approvisionnement circulaire, réduire, réparer, réemployer/réutiliser, remettre à neuf/reconditionner, refabriquer, réaffecter, utiliser en cascade, recycler, valoriser énergétiquement, réextraire/récupérer des centres d'enfouissement. Dérivée du principe des 10R, cette norme est présentée dans ce PowerPoint:

[3] Voir https://www.pfd-fswp.fr/economie-circulaire

2- Mettre fin à la mauvaise gestion des déchets

Une très grande partie des émissions de GES du secteur des déchets proviennent de la mauvaise gestion de ces derniers :

- Mettre fin au **brûlage à l'air libre des déchets** permettrait de réduire significativement les émissions de carbone suie (*black carbon*), un polluant dont le pouvoir de réchauffement peut atteindre jusqu'à **1 500 fois celui du CO2**[4] par unité de masse, sur une courte période ;
- **Fermer les décharges sauvages** et celles qui ne sont pas gérées conformément à la Gestion écologiquement rationnelle (GER) des déchets permettrait de **réduire les émissions de méthane de 80 %**[5] — soit un potentiel de réduction de 760 Mt CO2eq/an.

Mettre fin à ces pratiques nécessite d'offrir une solution alternative aux populations.

LES ACTIONS D'ATTENUATION, VERS DES SYSTEMES DE DECHETS INTEGRES ET CIRCULAIRES, POUR PROTEGER LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT :

3- Améliorer les centres d'enfouissement dans leur ensemble

Transitionner vers 100% de centres d'enfouissements techniques, améliorer les pratiques d'exploitation[6] et en détourner les déchets recyclables. Même réduit grâce à la prévention, ce mode de gestion restera indispensable pour les déchets non valorisables. Il sert de garde-fou ; c'est un exutoire indispensable à tout système circulaire.

Les meilleures pratiques de conception et d'exploitation permettent une haute performance de **captation du biogaz (jusqu'à 90%). Sa valorisation** en énergie de substitution aux énergies fossiles, lorsque le marché le permet, évite des émissions dans d'autres secteurs (industrie, transport).

Le tri à la source des déchets est essentiel pour **détourner au maximum la quantité de déchets organiques enfouis ou incinérés**.

4- Valoriser la matière et l'énergie

Généraliser le tri à la source permet la valorisation matière des différents flux de déchets (plastiques, textiles, D3E). Pour les déchets organiques, qui n'ont pu être évités, la séparation à la source est une nécessité pour envisager un retour au sol

[4] Climate and Clean Air Coalition. "Black Carbon" https://www.ccacoalition.org/short-lived-climate-pollutants/black-carbon
[5] Tong, H., Cheng, T., Li, X. *et al. Reduction of methane emissions through improved landfill management*. *Nat. Clim. Chang.* **15**, 866–872 (2025). https://doi.org/10.1038/s41558-025-02391-1
[6] Lair, A. et al. (2024). Enhancing landfill efficiency to drive greenhouse gas reduction: A comprehensive study on best practices and policy recommendations. Waste Management & Research. Vol. 42(10). https://www.pfd-fswp.fr/enhancing-landfill-efficiency-to-drive-green house-gas-reduction

après traitement. Il existe trois systèmes principaux de traitement spécifiques aux déchets organiques, le troisième permettant aussi une production d'énergie :

- Le **compostage** des biodéchets et déchets verts qui consiste à transformer la fraction organique des déchets en amendement ou en compost utilisable en agriculture, dans les espaces verts ou par les particuliers pour enrichir leur sol.
- La transformation en alimentation animale, possible ou non selon les règlementations des pays.
- La **méthanisation** qui dégrade les matières organiques en l'absence d'air pour produire du biogaz — valorisable en chaleur, électricité ou biométhane — et un digestat qui, issu d'un tri à la source de qualité, peut servir de fertilisant ou d'amendement agricole.

Les déchets organiques contaminés doivent pouvoir être éliminés en toute sécurité grâce à des dispositifs de traitement adaptés au contexte local tels que les centres d'enfouissement techniques (CET) ou les Unités de valorisation énergétique (UVE) avec contrôle des fumées de combustion.

L'énergie récupérée par la méthanisation, ou dans les CET et UVE peut alors être utilisée en substitution aux énergies fossiles (émissions évitées).

Ces actions reposent sur 4 leviers, définis par l'initiative Global Push pour fédérer la communauté internationale des ressources et des déchets : 1) Réglementation, politiques publiques et planification ; 2) Inclusion de toutes les parties prenantes ; 3) Financement durable ; 4) Evaluation, rapportage, vérification et traçabilité.

Coordonner à l'international pour faciliter l'action locale

Ces messages clés s'inscrivent dans la continuité de la Position portée par l'initiative Global Push[7], qui vise à réunir les acteurs des ressources et des déchets autour de trois objectifs communs :

(1) Étendre la collecte des déchets ménagers à toute la population, mettre fin aux décharges à ciel ouvert et au brûlage à l'air libre, et déployer progressivement des systèmes de valorisation et de traitement conformes à la GER ;

(2) Mettre en œuvre les actions de l'économie circulaire, avec des modes de production, de consommation et d'usage durables ;

(3) Améliorer les systèmes de gouvernance, grâce aux quatre leviers décrits plus haut.

Les actions de prévention et gestion des déchets présentées pour l'action climatique en sont la déclinaison directe. La Position est une démarche volontaire, sans obligation : chaque pays peut l'endosser à son rythme pour affirmer son adhésion à la vision proposée et sa volonté d'avancer dans cette direction. L'objectif final de l'initiative Global Push étant d'avoir des cadres internationaux bien informés sur la prévention et la gestion des déchets afin de faciliter des projets contribuant à l'ensemble du développement durable, le PFD se tient à votre disposition pour en discuter.

[7] Pour plus d'information sur l'initiative, voir : https://www.pfd-fswp.fr/l-initiative-global-push